

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le deux décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIF DE MISE A DISPOSITION
D'UNE SALLE POUR RÉUNIONS DE
PARTIS POLITIQUES**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY B. MERESSE JC. REZIGA C. RIFF A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEAU V. PORQUET H. DUMOULIN S. SPOTO C. MERCIER H. LEDOUX L. BLONDEAU G. MONTAY S. GLINEUR S. PIROTTE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/12/2024

Etaient excusés : B. LE MAIGNENT L. PHILIPPE C. GRAND A. MALABOEUF F. COQUELET D. RAMEZ A. AIT BAHA I. PLOUVIER

Procurations respectives à : G. COLLET C. MERCIER S. GLINEUR C. COLLET H. LEDOUX P. BAUDRIN JM. DELANNOY

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 26/11/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 11/12/1995 la majorité de l'assemblée locale a souhaité que tout parti politique sollicitant la mise à disposition d'une salle communale s'acquitte d'une contribution financière. Le montant de cette contribution pour frais d'occupation a été fixé par demi-journée ou soirée à dater du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2024 et après en avoir délibéré, adopte les propositions suivantes applicables avec effet au 1^{er} janvier 2025.

TARIF DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR RÉUNIONS DE PARTIS POLITIQUES	TARIFS 2024		TARIFS 2025	
	Été	Hiver	Été	Hiver
	210,00 €	262,50 €	214,00 €	268,00 €

Les montants des locations, des arrhes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : 4 abstentions et 22 pour

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 09/12/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

